Convention Collective

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU NOTARIAT DU 8 JUIN 2001 ACTUALISÉE PAR L'ACCORD DU 16 DÉCEMBRE 2021

**IDCC 2205** **Brochure 3134**

## TEXTE INTÉGRAL

19/03/2024

APERÇU

legiSocial

Agrément Legifrance 2022

NetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 50.000€ / RCS Paris B 532 792 439 - **www.legisocial.fr**

APERÇU

**Sommaire**

**Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001** ... 1
***Préambule*** ... 1
***Titre Ier : Dispositions générales*** ... 1
Champ d'application ... 1
Durée ... 1
Publicité ... 1
***Titre II : Conditions générales du travail*** ... 1
Contrat de travail ... 1
Modèle de contrat de travail conforme à l'article 4 de la convention collective (à établir et à remettre au salarié le jour de l'embauche) ... 2
Période d'essai ... 2
Durée du travail ... 2
Modalités d'organisation du temps de travail ... 2
Travail à temps partiel ... 5
***Titre III : Rupture du contrat de travail*** ... 5
Modification de la structure de l'office ... 5
Démission ... 5
Licenciement ... 6
Départ en retraite ... 6
***Titre IV : Rémunérations*** ... 6
Salaires minima ... 6
Classification ... 7
Entretien annuel d'évaluation ... 12
Entretien annuel d'évaluation. - Synthèse de l'entretien ... 12
***Titre V : Congés et absences*** ... 13
Congés ... 13
Absences ... 13
***Titre VI : Maladie-Maternité-Adoption*** ... 13
Garantie de salaire ... 13
Incidence sur le contrat de travail ... 14
Garantie d'emploi ... 14
Maternité - Adoption ... 14
***Titre VII : Dispositions diverses*** ... 15
Discipline professionnelle ... 15
Hygiène et sécurité ... 15
Médecine du travail ... 15
Travailleurs handicapés ... 15
Service national ... 15
Formation professionnelle ... 15
Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle ... 18
Egalité professionnelle ... 18
Egalité de traitement entre les salariés français et étrangers ... 19
Emplois temporaires ... 19
Droit syndical ... 19
Délégués du personnel ... 19
Comité d'entreprise ... 19
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ... 20
Prévoyance complémentaire ... 20
***Titre VIII : Négociations collectives et conflits*** ... 20
Négociations collectives ... 20
Commission nationale paritaire d'interprétation ... 20
Distinction entre les conflits collectifs et les conflits individuels ... 21
Conflits collectifs ... 21
Conflits individuels ... 22
Frais de fonctionnement des organismes de conciliation et d'interprétation ... 23
**Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001 actualisée par l'accord du 16 décembre 2021** ... 23
***Annexe : Actualisation de la convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001*** ... 24
Titre Ier Dispositions générales ... 24
Titre II Conditions générales du travail ... 24
Titre III Rupture du contrat de travail ... 27
Titre IV Rémunérations ... 28
Titre V Congés et absences ... 32
Titre VI Maladie.?Maternité.?Adoption ... 33
Titre VII Dispositions diverses ... 34
Titre VIII Négociations collectives et conflits ... 39
***Textes Attachés*** ... 42
Accord du 26 novembre 1999 relatif à la réduction anticipée de la durée du travail ... 42
Préambule ... 42
Champ d'application ... 42
Mise en oeuvre de l'accord dans les offices de moins de 50 salariés ... 42
Périmètre de la réduction du temps de travail ... 43
Réduction du temps de travail ... 43
Modalités d'organisation du temps de travail ... 43
Engagements en matière d'emploi ... 44
Contrôle de la réduction du temps de travail ... 44
Rémunération ... 44

Travail à temps partiel ... 45
Heures complémentaires et supplémentaires ... 45
Commission de suivi ... 45
Commission de validation ... 45
Compte épargne-temps ... 45
Modalités d'information des salariés ... 45
Durée et dénonciation de l'accord ... 45
Accord du 8 juin 2001 relatif à l'incidence de la réduction du temps de travail ... 45
Réduction de la durée du travail au plus à 35 heures par semaine ou à 1 575 heures par an ... 45
Fixation de la durée habituelle du travail à une durée supérieure à la durée légale ... 46
Accord du 20 septembre 2001 relatif aux contrats de qualification ... 46
Préambule ... 46
Avis d'interprétation de la CNPI relatif à l'ancienneté à prendre en compte pour un départ en retraite du 4 décembre 2002 ... 47
Accord du 28 février 2003 relatif au plan d'épargne interentreprises ... 47
Préambule ... 47
Champ d'application ... 48
Objet ... 48
Alimentation ... 48
Formules de placement ... 49
Tenue des comptes des adhérents ... 49
Capitalisation des revenus ... 49
Indisponibilité des droits ... 49
Paiement des parts ... 50
Information des salariés ... 50
Conseil de surveillance ... 50
Appel d'offres ... 52
Publicité ... 52
Durée ... 52
Interprétation ... 52
Suivi de l'accord ... 52
Extension ... 52
Avenant du 22 juillet 2003 complétant l'accord du 28 février 2003 sur l'épargne salariale ... 52
Avenant du 14 octobre 2004 relatif aux contrats de professionnalisation ... 53
Champ d'application ... 53
Contrats de professionnalisation ... 53
Avenant n° 5 du 14 octobre 2004 relatif à la formation professionnelle ... 54
Dispositions diverses ... 54
Avenant n° 1 du 16 décembre 2004 relatif au plan d'épargne interentreprises ... 54
Entrée en vigueur - Dépôt - Publicité - Extension ... 55
Adhésion par lettre du 25 octobre 2004 de la fédération des commerces et des services UNSA ... 55
Avenant n° 7 du 16 février 2006 relatif au changement des coefficients planchers de la catégorie employés ... 55
Procédure de mise en oeuvre ... 55
Accord du 18 mai 2006 relatif à la commission nationale paritaire d'interprétation ... 55
Avenant n°1 du 7 décembre 2006 à l'accord du 14 octobre 2004 relatif aux contrats de professionnalisation ... 56
Avenant n°9 du 7 décembre 2006 relatif à la professionnalisation et à la contribution financière des employeurs à la formation professionnelle ... 56
Avenant n° 11 du 20 décembre 2007 relatif aux classifications ... 56
Avenant n° 11 bis du 10 janvier 2008 portant rectificatif à l'avenant n° 11 relatif aux classifications ... 59
Avenant n° 13 du 14 février 2008 relatif au changement d'un coefficient et à la classification ... 59
Accord du 10 juillet 2008 relatif aux contrats de professionnalisation ... 60
Procès-verbal du 28 mai 2009 de la commission nationale paritaire d'interprétation ... 61
Avenant n° 1 du 9 juillet 2009 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux contrats de professionnalisation ... 61
Avenant n° 15 du 17 décembre 2009 relatif à la prévoyance complémentaire ... 62
Accord du 17 décembre 2009 relatif à la couverture du risque dépendance totale ... 62
Préambule ... 62
Accord du 17 décembre 2009 relatif à la prévoyance complémentaire ... 63
Préambule ... 64
Accord du 17 décembre 2009 relatif à l'adhésion à un fonds commun de placement multi-entreprise ... 65
Avenant n° 2 du 20 mai 2010 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux contrats de professionnalisation ... 66
Avenant n° 17 du 21 octobre 2010 relatif à la participation financière des employeurs à la formation professionnelle ... 66
Préambule ... 66
Procès-verbal d'interprétation du 16 juin 2011 relatif au 13e mois ... 67
Procès-verbal d'interprétation du 7 juillet 2011 relatif aux salariés retraités ... 68
Adhésion par lettre du 17 octobre 2011 de la CSFV CFTC à la convention ... 68
Accord du 24 mai 2012 relatif au financement des syndicats ... 68
Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel ... 69
Préambule ... 69
Avenant n° 20 du 15 novembre 2012 relatif au plan de formation ... 71
Avenant rectificatif n° 20 bis du 13 décembre 2012 à l'avenant n° 20 du 15 novembre 2012 relatif au plan de formation et aux modalités d'application de la corrélation diplôme-classification ... 72
Avenant n° 21 du 14 février 2013 relatif aux salaires minima ... 73
Avenant n° 22 du 26 septembre 2013 relatif aux diplômes et aux classifications ... 73
Avenant n° 23 du 17 octobre 2013 relatif aux classifications ... 74
Avenant n° 3 du 12 décembre 2013 relatif aux contrats de professionnalisation ... 74
Avenant n° 24 du 23 janvier 2014 portant modification de l'article 15.6 relatif aux classifications ... 75
Avenant n° 2 du 10 juillet 2014 aux accords de branche relatifs à la mise en place d'un plan d'épargne interentreprises des 28 février et 22 juillet

2003 ... 75
Préambule ... 75
Avenant n° 26 du 23 janvier 2015 relatif à la contribution financière des employeurs à la formation professionnelle ... 75
Préambule ... 75
Avenant n° 27 du 19 février 2015 relatif aux conventions individuelles de forfait en jours ... 76
Accord du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation de l'activité partielle ... 77
Préambule ... 77
Avenant n° 28 du 9 septembre 2015 relatif aux régime complémentaire frais de santé ... 79
Accord du 9 septembre 2015 relatif au régime collectif et obligatoire de complémentaire frais de santé ... 79
Préambule ... 79
Titre Ier Régime collectif et obligatoire de complémentaire frais de santé ... 79
Titre II Recommandation ... 81
Titre III Conditions d'application de l'accord ... 82
Accord du 15 octobre 2015 relatif au paritarisme et au financement des syndicats ... 82
Avenant n° 1 du 21 janvier 2016 relatif à la couverture du risque dépendance totale ... 83
Avenant n° 1 du 21 janvier 2016 relatif à la couverture des risques décès, incapacité temporaire et invalidité permanente ... 84
Avenant n° 30 du 21 avril 2016 relatif aux jours d'absence pour hospitalisation d'enfant ... 84
Avenant n° 31 du 7 juillet 2016 relatif au droit syndical et à la représentation (art. 34 de la convention) ... 85
Accord du 19 janvier 2017 relatif au financement des syndicats ... 86
Avenant n° 34 du 18 mai 2017 relatif à la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) ... 87
Préambule ... 87
Accord du 13 juillet 2017 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels dans le notariat (DUERP) ... 88
Accord du 21 septembre 2017 relatif à la prévention et à la gestion des risques psychosociaux ... 90
Avenant n° 2 du 19 octobre 2017 à l'accord du 9 septembre 2015 relatif aux frais de santé ... 91
Préambule ... 91
Accord du 21 décembre 2017 relatif au financement des syndicats ... 93
Accord du 22 mars 2018 relatif au financement des syndicats ... 93
Accord du 14 juin 2018 relatif au télétravail ... 94
Préambule ... 94
Annexe ... 96
Accord du 12 juillet 2018 relatif à la déconnexion ... 100
Préambule ... 100
Avenant n° 3 du 20 septembre 2018 à l'accord du 9 septembre 2015 relatif au régime collectif et obligatoire de complémentaire frais de santé ... 101
Préambule ... 101
Accord du 18 avril 2019 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ... 102
Préambule ... 102
Avenant n° 36 du 20 décembre 2018 relatif à la désignation de l'opérateur de compétences (OPCO) ... 104
Préambule ... 104
Avenant n° 38 du 13 mars 2019 relatif à la désignation de l'opérateur de compétences (OPCO) ... 105
Préambule ... 105
Accord du 11 juillet 2019 relatif à l'intéressement ... 105
Préambule ... 105
Annexe : Accord d'intéressement de l'office XX Conclu dans le cadre de la transposition de l'accord d'intéressement dans la branche du notariat du 11 juillet 2019 pour les exercices XX, XX et XX ... 106
Préambule ... 106
Accord du 11 juillet 2019 relatif à la contribution conventionnelle de formation et à la reconversion ou promotion par alternance ... 109
Préambule ... 109
Accord du 19 septembre 2019 relatif au financement des syndicats ... 109
Avenant n° 5 du 21 novembre 2019 à l'accord du 9 septembre 2015 relatif au régime collectif et obligatoire de complémentaire frais de santé ... 110
Préambule ... 110
Avenant n° 1 du 23 janvier 2020 à l'accord de branche du 11 juillet 2019 relatif à l'intéressement ... 110
Préambule ... 111
Avenant n° 39 du 23 janvier 2020 relatif au notaire salarié ... 111
Préambule ... 111
Avenant rectificatif du 20 février 2020 à l'avenant n° 1 du 23 janvier 2020 à l'accord de branche du 11 juillet 2019 relatif à l'intéressement ... 112
Accord du 15 mai 2020 relatif au délai de carence entre deux contrats à durée déterminée ... 112
Préambule ... 112
Avenant n° 1 du 15 mai 2020 à l'accord du 13 juillet 2017 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels ... 113
Préambule ... 113
Accord du 17 septembre 2020 relatif au financement des syndicats ... 113
Accord du 19 novembre 2020 relatif au complément d'heures par avenant temporaire au contrat de travail à temps partiel ... 114
Préambule ... 114
Annexe Trame d'avenant temporaire de complément d'heures au contrat de travail à temps partiel ... 115
Avenant n° 1 du 17 décembre 2020 à l'accord de branche du 11 juillet 2019 relatif à la contribution conventionnelle de formation et à la reconversion ou promotion par alternance ... 116
Préambule ... 116
Avenant n° 42 du 17 juin 2021 relatif aux diplômes et à la classification du notaire salarié ... 116
Préambule ... 116
Accord de branche du 21 octobre 2021 relatif au dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) ... 117
Préambule ... 117
Annexe ... 119
Accord de branche du 21 octobre 2021 relatif au financement des syndicats ... 120
Avenant n° 43 du 21 octobre 2021 à la convention collective du 8 juin 2001 dans sa rédaction issue de l'accord du 19 février 2015 relatif à la formation professionnelle ... 121
Préambule ... 121

Avenant n° 44 du 21 octobre 2021 à la convention collective du 8 juin 2001 dans sa rédaction issue de l'accord du 19 février 2015 relatif au comité économique et social ... 122
Préambule ... 122
Avenant n° 2 du 16 décembre 2021 à l'accord du 11 juillet 2019 relatif à la contribution conventionnelle de formation et à la reconversion ou promotion par alternance ... 122
Préambule ... 123
Adhésion par lettre du 20 décembre 2021 de la FESSAD UNSA à la nouvelle convention collective nationale du 19 février 2015 ... 123
Accord du 16 juin 2022 relatif au dispositif de reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) ... 123
Préambule ... 123
Annexe ... 125
Avenant n° 1 du 16 juin 2022 à l'accord du 16 décembre 2021 relatif à l'actualisation et à la consolidation de la convention collective ... 128
Avenant n° 47 du 20 octobre 2022 à l'accord du 16 décembre 2021 relatif à l'actualisation et la consolidation de la convention collective nationale ... 128
Accord du 15 décembre 2022 relatif à la lutte contre le harcèlement au travail ... 129
Préambule ... 129
Accord du 15 décembre 2022 relatif au financement des syndicats ... 130
Avenant n° 48 du 15 décembre 2022 relatif à la modification des articles 30, 40 et 41 de la convention collective nationale ... 131
Préambule ... 131
Avenant n° 2 du 16 mars 2023 à l'accord du 19 novembre 2020 relatif au complément d'heures par avenant temporaire au contrat de travail à temps partiel ... 132
Préambule ... 132
Avenant n° 3 du 16 mars 2023 à l'accord du 11 juillet 2019 relatif à la contribution conventionnelle de formation et à la reconversion ou promotion par alternance ... 132
Préambule ... 133
Avenant n° 50 du 25 mai 2023 relatif à la modification de la convention collective (article 6 « Période d'essai ») ... 133
Préambule ... 133
Accord du 13 juillet 2023 relatif à la lutte contre la discrimination ... 134
Préambule ... 134
Avenant n° 51 du 13 juillet 2023 relatif à la modification de l'article 29.1 « Développement des compétences » ... 135
Préambule ... 136
Avenant n° 52 du 13 juillet 2023 relatif à la modification de l'article 19.1 « Congés pour événements familiaux » ... 137
Avenant n° 53 du 21 septembre 2023 relatif à la modification des articles 30, 40 et 41 ... 137
Accord du 21 septembre 2023 relatif au financement des syndicats ... 138
Accord du 14 décembre 2023 relatif à la contribution supplémentaire de formation professionnelle au titre de l'année 2024 ... 139
Préambule ... 139
Avenant n° 54 du 14 décembre 2023 relatif à la modification des dispositions de l'article 15 de la convention ... 139
Préambule ... 139
Avenant n° 7 du 14 décembre 2023 à l'accord du 9 septembre 2015 relatif au régime collectif et obligatoire de complémentaire frais de santé ... 140
Préambule ... 140
Avenant n° 8 du 14 décembre 2023 à l'accord du 9 septembre 2015 relatif au régime collectif et obligatoire de complémentaire frais de santé ... 141
***Textes Salaires*** ... 142
Avenant n° 1 du 8 juin 2001 relatif aux salaires ... 142
Avenant n° 2 du 17 septembre 2002 relatif aux salaires ... 142
Avenant n° 3 du 7 février 2003 relatif aux salaires ... 143
Salaires et à la valeur du point ... 143
Avenant n° 6 du 17 février 2005 relatif aux salaires ... 143
Avenant n° 6 du 15 février 2007 relatif aux salaires ... 143
Avenant n° 12 du 14 février 2008 relatif aux salaires au 1er mars 2008 ... 144
Avenant n° 14 du 30 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008 ... 144
Salaires - Avenant n° 16 du 23 février 2010 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010 ... 145
Salaires - Avenant n° 18 du 17 février 2011 relatif aux salaires au 1er mars 2011 ... 145
Avenant n° 19 du 15 mars 2012 relatif aux salaires minima au 1er mars 2012 ... 146
Avenant n° 21 bis du 14 mars 2013 à l'avenant « Salaires » n° 21 du 14 février 2013 ... 146
Avenant n° 25 du 16 octobre 2014 relatif aux salaires minima au 1er octobre 2014 ... 146
Avenant n° 29 du 15 octobre 2015 relatif aux salaires ... 147
Avenant n° 32 du 22 septembre 2016 relatif aux salaires ... 147
Avenant n° 33 du 23 février 2017 relatif aux salaires ... 148
Avenant n° 35 du 15 février 2018 relatif aux salaires ... 148
Avenant n° 37 du 21 février 2019 relatif aux salaires ... 148
Avenant n° 40 du 17 septembre 2020 relatif aux salaires ... 149
Avenant n° 41 du 18 février 2021 relatif aux salaires au 1er mars 2021 ... 149
Accord de branche du 21 octobre 2021 relatif à la rémunération des apprentis ... 150
Préambule ... 150
Avenant n° 45 du 17 février 2022 relatif aux salaires au 1er mars 2022 ... 151
Avenant n° 46 du 15 septembre 2022 relatif à la valeur du point et aux minima mensuels ... 151
Avenant n° 49 du 16 février 2023 relatif à la valeur du point et aux minima mensuels ... 152
**Accord professionnel du 27 février 2019 relatif à l'OPCO des entreprises de proximité** ... 152
***Annexes*** ... 156
Annexe I Champ d'application ... 156
Annexe II Statuts de l'opérateur de compétences des entreprises de proximité ... 156
I. - Règles de constitution ... 156
II. - Administration et fonctionnement ... 158
III. - Organisation financière ... 161
IV. - Dispositions diverses ... 161
**Textes parus au JORF** ... JO-1
**Nouveautés** ... NV-1

*Avenant n° 26 du 23 janvier 2015 relatif à la contribution financière des employeurs à la formation professionnelle* ..... NV-1
*Avenant n° 32* ..... NV-1
*Accord du 27 février 2019 portant création de l'opérateur de compétences des entreprises de proximité* ..... NV-1
*Avenant n°1 complement heures (15 décembre 2022)* ..... NV-10
**Liste des sigles** ..... SIG-1
**Liste thématique** ..... THEM-1
**Liste chronologique** ..... CHRO-1
**Index alphabétique** ..... ALPHA-1

# Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001

| Signataires | |
|---|---|
| Organisations patronales | Conseil supérieur du notariat 31, rue du Général-Foy, 75008 Paris. |
| Organisations de salariés | Fédération générale des clercs et employés de notaire CGT-FO, 31, rue du Rocher, 75008 Paris ;<br>Syndicat national des cadres et techniciens du notariat CFE-CGC, 59-63, rue du Rocher, 75008 Paris ;<br>Syndicat national des employés et cadres des professions judiciaires et juridiques affilié à la CFTC, 36, rue de Lagny, 75020 Paris. |
| Organisations adhérentes | Fédération des commerces et des services UNSA (Libres ensemble), 21, rue Jules-Ferry, 93177 Bagnolet Cedex, par lettre du 25 octobre 2004 (BO CC 2005-9) ;<br><br>La confédération française des travailleurs chrétiens, 34, quai de la Loire, 75019 Paris, par lettre du 17 octobre 2011 (BO n°2011-47) ;<br><br>Fédération UNSA des syndicats de services, activités diverses, tertiaires et connexes (FESSAD UNSA), par lettre du 20 décembre 2021 (BO n°2022-8) |

## Préambule

En vigueur étendu

Entre les organisations ci-dessus, il a été convenu ce qui suit :

I.-En application des articles L. 133-1 et suivants du chapitre III du titre III du livre Ier du code du travail, d'adopter ce qui suit pour former la nouvelle convention collective du notariat à compter du 1er octobre 2001 pour l'ensemble de ces dispositions ;

II.-De prolonger la survie de la convention collective du 17 novembre 1989, dénoncée, jusqu'au 30 septembre 2001 inclus ;

III.-De se réunir en commission mixte à partir du 1er octobre 2001 pour engager des négociations sur épargne salariale, les comptes épargne-temps, le capital temps formation et l'incidence des nouvelles technologies sur les conditions d'emploi et de travail dans les offices notariaux.

Le présent accord sera déposé, conformément à l'article L. 132-10 du code du travail, et porté à la connaissance des notaires et des salariés, au moyen d'une copie qui sera envoyée dans toutes les études et devra être émargée par tous les membres du personnel. Il sera soumis à la procédure d'extension prévue à l'article L. 133-8 du code du travail, à l'initiative de la partie la plus diligente.

## Titre Ier : Dispositions générales

### Champ d'application

#### Article 1er

En vigueur étendu

La présente convention est conclue dans le cadre des dispositions législatives ou réglementaires et celles du code du travail.

Elle ne saurait emporter, ni à l'égard des employeurs ni à l'égard du personnel, aucune renonciation au bénéfice de ces dispositions, même si elles ne sont pas expressément évoquées aux présentes.

Elle s'applique sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer.

Elle s'applique aux salariés des offices notariaux et des organismes assimilés dont l'activité est directement liée à celle de la profession notariale. Elle ne s'applique pas aux salariés affectés à des travaux d'entretien ou de nettoyage.

Il est précisé que les organismes assimilés sont :

- le Conseil supérieur du notariat ;

- les conseils régionaux ;

- les chambres de notaires.

### Durée

#### Article 2

En vigueur étendu

La présente convention est conclue pour une durée déterminée, à compter du 1er octobre 2001, de 3 ans.

Passé ce délai, elle devient à durée indéterminée, conformément à l'article L. 132-6 du code du travail.

En cas de dénonciation, celle-ci s'effectue suivant les modalités et préavis prévus par le code du travail.

La partie qui dénonce la convention doit accompagner la lettre de dénonciation ou la faire suivre, à peine de nullité, d'un projet dans un délai de 1 mois.

### Publicité

#### Article 3

En vigueur étendu

La présente convention est déposée à la direction départementale du travail et au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes de Paris.

Elle est distribuée dans chaque office, à la diligence du Conseil supérieur du notariat, en 2 exemplaires, dans un délai de 3 mois à compter de sa signature.

L'un de ces exemplaires est remis contre récépissé par l'employeur au délégué du personnel là où il en existe un. Celui-ci le tient constamment à la disposition des salariés de l'office pour consultation sur place.

Un exemplaire de la convention collective est également remis au comité d'entreprise s'il en existe un.

Dans l'office n'ayant pas de représentant du personnel, l'exemplaire destiné au personnel est confié contre récépissé au salarié le plus ancien dudit office qui le communique sans formalité à tout membre du personnel qui en fait la demande. Un affichage dans l'office en informe le personnel. Toute modification à la convention collective ou tout accord collectif fait également l'objet d'un affichage.

Un exemplaire de la convention collective à jour est remis par l'employeur à tout salarié lors de l'embauche.

La présente convention fait l'objet d'une demande d'extension, conformément à la loi, à l'initiative de la partie la plus diligente.

La présente convention nationale ne peut en aucun cas être un obstacle à la conclusion de conventions régionales, départementales ou locales.

En aucun cas, ces conventions ne peuvent contenir des dispositions moins avantageuses pour le personnel que celles résultant de la convention collective nationale.

## Titre II : Conditions générales du travail

### Contrat de travail

#### Article 4

En vigueur étendu

Le contrat de travail est obligatoirement constaté par écrit. En cas de résistance ou de refus de l'employeur, la chambre de discipline peut être saisie par l'intéressé ou le syndicat auquel il appartient, conformément à l'article R. 611-5 du code du travail.

Il peut également en saisir les commissions paritaires de conciliation et la juridiction compétente.

Le contrat de travail doit contenir, au minimum, les mentions suivantes :

- dénomination et siège de l'office ;

- nom et prénoms, adresse, nationalité, date et lieu de naissance du salarié ;

- lieux de travail ;

- date et heure de l'embauche ;

- convention collective applicable ;

- classification du salarié (niveau et coefficient) ;

- fonctions du salarié et description sommaire de celles-ci ;

- durée de la période d'essai ;

- durée du travail ;

- montant du salaire et périodicité de son versement ;

- durée des congés payés ;

- durée du préavis ;

- noms des organismes auxquels sont versées les cotisations sociales. Numéro d'affiliation de l'employeur à ces organismes.

Lors des inspections de comptabilité, les inspecteurs-contrôleurs doivent vérifier l'existence des contrats de travail et mention en est faite dans leur rapport.

**Liste thématique**

| Theme | Titre | Article | Page |
|---|---|---|---|
| Accident du travail | Garantie de salaire (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | Article 20 | 13 |
| | Garantie de salaire (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | Article 20 | 13 |
| | Garantie de salaire (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001 actualisée par l'accord du 16 décembre 2021) | Article 20 | 33 |
| | Médecine du travail (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | Article 26 | 15 |
| Arrêt de travail, Maladie | Absences (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | Article 19 | 13 |
| | Congés (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | Article 18 | 13 |
| | Conséquences de l'activité partielle en cas de maladie, de maternité ou d'adoption (Accord du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation de l'activité partielle) | Article 11 | 78 |
| | Garantie d'emploi (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | Article 22 | 14 |
| | Garantie de salaire (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | Article 20 | 13 |
| | Garantie de salaire (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001 actualisée par l'accord du 16 décembre 2021) | Article 20 | 33 |
| | Incidence sur le contrat de travail (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | | |
| | Incidence sur le contrat de travail (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001 actualisée par l'accord du décembre 2021) | | |
| | Médecine du travail (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | | |
| Champ d'application | Champ d'application (Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001) | | |
| Chômage partiel | Caractère complémentaire de l'allocation conventionnelle (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Cas de recours au chômage partiel ouvrant droit à l'allocation conventionnelle (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Conséquences de l'activité partielle sur le 13e mois (Accord du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation de l'activité partielle) | | |
| | Couverture sociale du salarié placé en APLD (Accord de branche du 21 octobre 2021 relatif au dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD)) | | |
| | Heures indemnisables (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Modalités d'organisation du temps de travail (Accord du 26 novembre 1999 relatif à la réduction anticipée de la durée du travail) | | |
| | Modalités d'organisation du temps de travail | | |
| | Montant de l'allocation conventionnelle (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Objet et champ d'application (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Plafond de rémunération (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Préambule (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Rémunération minimale (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Salariés indemnisables (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| | Salariés indemnisables (Accord du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation de l'activité partielle) | | |
| | Suivi de l'accord (Accord du 21 juin 2012 relatif à l'indemnisation conventionnelle du chômage partiel) | | |
| Congés ar | | | |
| Congés exceptionn | | | |
| Démission | | | |
| Frais de sa | | | |
| Harcèlem | | | |
| Maternité, Adoption | | | |

© Legisocial

**Liste chronologique**

| Date | Texte | Page |
|---|---|---|
| 1999-11-26 | Accord du 26 novembre 1999 relatif à la réduction anticipée de la durée du travail | 42 |
| 2001-06-08 | Accord du 8 juin 2001 relatif à l'incidence de la réduction du temps de travail | 45 |
| | Avenant n° 1 du 8 juin 2001 relatif aux salaires | 142 |
| | Convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001 | 1 |
| 2001-09-20 | Accord du 20 septembre 2001 relatif aux contrats de qualification | 46 |
| 2002-09-17 | Avenant n° 2 du 17 septembre 2002 relatif aux salaires | 142 |
| 2002-12-04 | Avis d'interprétation de la CNPI relatif à l'ancienneté à prendre en compte pour un départ en retraite du 4 décembre 2002 | 47 |
| 2003-02-07 | Avenant n° 3 du 7 février 2003 relatif aux salaires | 143 |
| 2003-02-28 | Accord du 28 février 2003 relatif au plan d'épargne interentreprises | 47 |
| 2003-07-22 | Avenant du 22 juillet 2003 complétant l'accord du 28 février 2003 sur l'épargne salariale | 52 |
| 2004-10-14 | Avenant du 14 octobre 2004 relatif aux contrats de professionnalisation | 53 |
| | Avenant n° 5 du 14 octobre 2004 relatif à la formation professionnelle | 54 |
| 2004-10-25 | Adhésion par lettre du 25 octobre 2004 de la fédération des commerces et des services UNSA | |
| 2004-12-16 | Avenant n° 1 du 16 décembre 2004 relatif au plan d'épargne interentreprises | |
| 2005-02-17 | Avenant n° 6 du 17 février 2005 relatif aux salaires | |
| 2006-02-16 | Avenant n° 7 du 16 février 2006 relatif au changement des coefficients planchers de la catégorie employés | |
| 2006-05-18 | Accord du 18 mai 2006 relatif à la commission nationale paritaire d'interprétation | |
| 2006-12-07 | Avenant n°1 du 7 décembre 2006 à l'accord du 14 octobre 2004 relatif aux contrats de professionnalisation | |
| | Avenant n°9 du 7 décembre 2006 relatif à la professionnalisation et à la contribution financière des employeurs à la formation professionnelle | |
| 2007-02-15 | Avenant n° 6 du 15 février 2007 relatif aux salaires | |
| 2007-12-20 | Avenant n° 11 du 20 décembre 2007 relatif aux classifications | |
| 2008-01-10 | Avenant n° 11 bis du 10 janvier 2008 portant rectificatif à l'avenant n° 11 relatif aux classifications | |
| 2008-02-14 | Avenant n° 12 du 14 février 2008 relatif aux salaires au 1er mars 2008 | |
| | Avenant n° 13 du 14 février 2008 relatif au changement d'un coefficient et à la classification | |
| 2008-07-10 | Accord du 10 juillet 2008 relatif aux contrats de professionnalisation | |
| 2008-10-30 | Avenant n° 14 du 30 octobre 2008 relatif aux salaires au 1er octobre 2008 | |
| 2009-05-28 | Procès-verbal du 28 mai 2009 de la commission nationale paritaire d'interprétation | |
| 2009-07-09 | Avenant n° 1 du 9 juillet 2009 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux contrats de professionnalisation | |
| 2009-12-17 | Accord du 17 décembre 2009 relatif à l'adhésion à un fonds commun de placement multi-entreprise | |
| | Accord du 17 décembre 2009 relatif à la couverture du risque dépendance totale | |
| | Accord du 17 décembre 2009 relatif à la prévoyance complémentaire | |
| | Avenant n° 15 du 17 décembre 2009 relatif à la prévoyance complémentaire | |
| 2010-02-23 | Salaires - Avenant n° 16 du 23 février 2010 relatif aux salaires minima au 1er mars 2010 | |
| 2010-05-20 | Avenant n° 2 du 20 mai 2010 à l'accord du 10 juillet 2008 relatif aux contrats de professionnalisation | |
| 2010-10-21 | Avenant n° 17 du 21 octobre 2010 relatif à la participation financière des employeurs à la formation professionnelle | |
| 2011-02-17 | Salaires - Avenant n° 18 du 17 février 2011 relatif aux salaires au 1er mars 2011 | |
| 2011-06-1 | Avenant n° 19 du 15 juin 2011 relatif aux [illegible] | |
| 2011-07-0 | | |
| 2011-10-1 | | |
| 2012-03-1 | | |
| 2012-05-2 | | |
| 2012-06-2 | | |
| 2012-11-1 | | |
| 2012-12-1 | | |
| 2013-02-1 | | |
| 2013-03-1 | | |
| 2013-09-2 | | |
| 2013-10-1 | | |
| 2013-12-1 | | |
| 2014-01-2 | | |
| 2014-07-1 | | |
| 2014-10-1 | | |
| 2015-01-2 | | |
| 2015-02-1 | | |
| 2015-06-1 | | |
| 2015-09-0 | | |
| 2015-10-1 | | |
| 2016-01-2 | | |
| 2016-04-2 | | |


© Legisocial

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU NOTARIAT DU 8 JUIN 2001 ACTUALISÉE PAR L'ACCORD DU 16 DÉCEMBRE 2021

**IDCC 2205** **Brochure 3134**

## SYNTHÈSE

19/03/2024

APERÇU

**Remarques**
**I. Signataires**
***a. Organisations patronales***
***b. Syndicats de salariés***
**II. Champ d'application**
***a. Champ d'application professionnel***
***b. Champ d'application territorial***
**III. Contrat de travail - Essai**
***a. Contrat de travail dont délai de carence entre 2 CDD***
***b. Période d'essai***
**IV. Classification**
***a. Critères classants***
***b. Grille de classification***
***c. Exemples d'emplois***
***d. Reconnaissance du savoir-faire (dispositions non étendues)***
***e. Corrélation diplômes - classification (dispositions non étendues)***
**V. Salaires et indemnités**
***a. Salaires minima dont valeur du point***
***b. Treizième mois***
***c. Indemnisation conventionnelle du chômage partiel***
i. Cas de recours au chômage partiel ouvrant droit à l'allocation conventionnelle
ii. Salariés indemnisables
iii. Heures indemnisables
iv. Calcul et montant de l'allocation conventionnelle
v. Conséquences du chômage partiel
**VI. Temps de travail, repos et congés**
***a. Temps de travail***
i. Durée du travail
ii. Heures supplémentaires dont contingent
iii. Modalités d'organisation du temps de travail
iv. Temps partiel
v. Dispositif de l'activité partielle de longue durée (APLD)
***b. Repos et jours fériés***
i. Repos
ii. Jours fériés
***c. Congés***
i. Congés payés
ii. Autres congés
**VII. Déplacements professionnels**
**VIII. Formation professionnelle**
***a. L'entretien annuel d'évaluation***
***b. Le compte personnel de formation (CPF) ( ex DIF)***
***c. Les contrats de professionnalisation (dispositions non étendues)***
i. Contrats de professionnalisation conclus en vue de l'obtention du brevet de technicien supérieur de «notariat»
ii. Contrats de professionnalisation conclus avec les titulaires du diplôme du 1er cycle de l'institut des métiers du notariat, ou d'un diplôme équivalent, en vue de l'obtention du diplôme de 1er clerc de notaire
iii. Contrats de professionnalisation conclus en vue de l'obtention de la licence professionnelle métiers du notariat
iv. Contrats de professionnalisation conclus en vue de l'obtention du diplôme de l'institut des métiers du notariat
v. Contrats de professionnalisation conclus avec les titulaires du DESS de droit notarial ou du mastère mention ou spécialité droit notarial en vue de l'obtention des 4 semestrialités du diplôme supérieur de notariat
vi. Contrats de professionnalisation conclus en vue de l'obtention du CQP de comptable taxateur, du CQP de formaliste ou de tout autre CQP mis en place par la CNPFP
***d. Reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)***
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)
ii. Durée de la Pro-A
iii. Le tutorat
iv. listes des formations et certifications professionnelles éligibles.
***e. Plan de formation***
i. Les actions de formation suivie par un salarié pour assurer son adaptation au poste de travail ou liée à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'office
ii. Les actions de formation ayant pour objet le développement des compétences des salariés
***f. Contribution financière conventionnelle (article 29.5 de la nouvelle CCN)***
***g. Opérateur de Compétences (OPCO)***
***h. Rémunération des apprentis***
i. Rémunérations des apprentis non titulaires d'un diplôme du notariat
ii. Rémunérations des apprentis titulaires d'un BTS «notariat» ou d'une licence professionnelle métiers du notariat ou d'un diplôme des métiers du notariat
***i. entretien professionnel***
**IX. Maladie, accident du travail, maternité**
***a. Maladie et accident***
i. Garantie d'emploi
ii. Indemnisation
***b. Maternité et adoption***
i. Congé de maternité
ii. Congé d'adoption

**X. Retraite complémentaire, prévoyance et frais de santé**
***a. Retraite complémentaire***
***b. Régime de prévoyance***
i. Institutions de prévoyance
ii. Bénéficiaires
iii. Garanties
iv. Cotisations
***c. Régime complémentaire frais de santé***
i. Organisme assureur
ii. Bénéficiaires
iii. Tableau des garanties
iv. Cotisations
v. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
vii. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN
**XI. Rupture du contrat**
***a. Préavis de démission ou de licenciement***
i. Durée du préavis de démission
ii. Durée du préavis de licenciement
iii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
***b. Indemnité de licenciement***
i. L'indemnité initiale du licenciement
ii. L'indemnité due à la suite d'un licenciement reconnu sans cause réelle et sérieuse
***c. Retraite***
i. Départ volontaire à la retraite
ii. Mise à la retraite

## Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- *les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.*
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux *adhérents des organisations patronales signataires*. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficience de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

*Les partenaires sociaux via l'accord du 19 février 2015 non étendu (effet le 19 février 2015, signataire : le CSN), actualisent les dispositions de la CCN du notariat du 8 juin 2001, étendue par l'arrêté du 25 février 2002 afin de les mettre en conformité avec les évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles. Ils ont décidé de transcrire* ***le texte existant à droit constant****.*

*La CCN du notariat du 8 juin 2001 est actualisée et à la consolidée avec abrogation des articles obsolètes et intégration des évolutions législatives et réglementaires ainsi que les avenants signés depuis son entrée en vigueur.*

*Ceci abouti à la nouvelle CCN du notariat du 19 février 2015 détaillée ci-dessous (accord du 19 février 2015 non étendu) qui prend effet dès sa signature soit le 19 février 2015.*

*Un exemplaire de la convention collective est remis contre récépissé par l'employeur au délégué du personnel (DP) et au comité d'entreprise (CE) là où il en existe un qui le tient à la disposition constante du personnel de l'étude pour consultation sur site.*

*A défaut de DP, un exemplaire de la CCN destiné au personnel est confié contre récépissé au salarié le plus ancien dudit office, qui le communique sans formalité à tout membre du personnel qui en fait la demande. Un affichage dans l'office en informe le personnel.*

*Toute modification à la convention collective ou tout accord collectif fait également l'objet d'un affichage.*

*Un exemplaire de la convention collective à jour est remis par l'employeur à tout salarié lors de l'embauche.*

*Les partenaires sociaux via l'accord du 16 décembre 2021 non étendu,* ***en vigueur le 1er janvier 2022****, employeurs signataires : CSN, SNN et le SNF, actualisent les dispositions de la CCN du notariat du 8 juin 2001, étendue par l'arrêté du 25 février 2002 procèdent à l'actualisation et à la consolidation du texte de la convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001, en abrogeant les articles obsolètes et en intégrant les évolutions législatives et réglementaires, ainsi que les avenants signés depuis sa précédente mise à jour.*

*Cette version se substitue de plein droit au texte initial ainsi, en tant que de besoin, à sa version issue de l'accord du 19 février 2015. Les accords de branche et leurs avenants non intégrés à la convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001 restent inchangés et demeurent en vigueur.*

# I. Signataires

### a. Organisations patronales

Conseil supérieur du notariat (C.S.N)

*Signataires de l'actualisation et consolidation de la CCN du notariat véhiculée par l'accord du 16 décembre 2021 :*

- *Le Conseil supérieur du notariat, dont le siège est à PARIS 7ème, 60 boulevard de La Tour-Maubourg,*
- *Le Syndicat national des notaires, dont le siège est à PARIS 8ème, 73 boulevard Malesherbes,*
- *Le Syndicat des notaires de France, dont le siège est à NANCY (54), 18 rue Saint Dizier.*

### b. Syndicats de salariés

La fédération générale des clercs et employés de notaire CGT-FO

Le syndicat national des cadres et techniciens du notariat CFE-CGC

Le syndicat national des employés et cadres des professions judiciaires et juridiques affilié à la CFTC

Fédération des commerces et des services UNSA (adhésion)

CSFV CFTC (adhésion)

*Signataire de la nouvelle CCN du 19 février 2015 non étendu, effet le 19 février 2015, signataire : le CSN*

- *La FS CFDT ;*
- *Le SNCTN CFE-CGC ;*
- *La CSFV CFTC ;*
- *La FGCEN CGT-FO.*

*Signataires de l'actualisation et consolidation de la CCN du notariat véhiculée par l'accord du 16 décembre 2021 :*

- *La Fédération des services C.F.D.T., dont le siège est à PANTIN (93), 14 rue Scandicci,*
- *Le Syndicat national des cadres et techniciens du notariat, dont le siège est à PARIS 8ème, 59/63 rue du Rocher, ledit syndicat affilié à la C.F.E. - C.G.C.,*
- *La Fédération « commerce, services et force de vente » C.F.T.C., dont le siège est à PARIS 19ème, 34 quai de la Loire,*
- *La Fédération générale des clercs et employés de notaire, dont le siège est à PARIS 8ème, 31 rue du Rocher, ladite fédération affiliée à la c.g.t. – F.O,*
- *L'Union nationale des syndicats autonomes U.N.S.A, dont le siège est à BAGNOLET (93), 21 rue Jules Ferry.*

*Lettre d'adhésion du 20 décembre 2021 de la FESSAD UNSA à la nouvelle CCN du notariat du 19 février 2015 ainsi qu'à ses annexes, avenants et accords particuliers.*

# II. Champ d'application

### a. Champ d'application professionnel

La Convention collective s'applique aux salariés des offices notariaux et des organismes assimilés (le Conseil supérieur du notariat, les conseils régionaux et les chambres de notaires) dont l'activité est directement liée à celle de la profession notariale.

Elle ne s'applique pas aux salariés affectés à des travaux d'entretien ou de nettoyage.

*La nouvelle CCN du 19 février 2015 non étendu, effet le 19 février 2015, signataire : le CSN, disposition reprise à l'identique par l'accord du 16 décembre 2021 non étendu,* ***en vigueur le 1er janvier 2022****, employeurs signataires : CSN, SNN et le SNF :*

- *s'applique aux salariés des offices notariaux et des organismes assimilés* dont l'activité est directement liée à celle de la profession notariale.*
- *ne s'applique pas aux salariés affectés à des travaux d'entretien ou de nettoyage.*

** les organismes assimilés sont :*

- *le conseil supérieur du notariat ;*
- *les conseils régionaux ;*
- *les chambres de notaires.*

### b. Champ d'application territorial

Territoire métropolitain et DOM.

*La nouvelle CCN du 19 février 2015 non étendu, effet le 19 février 2015, signataire : le CSN, s'applique sur le territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer, disposition reprise à l'identique par l'accord du 16 décembre 2021 non étendu,* ***en vigueur le 1er janvier 2022****, employeurs signataires : CSN, SNN et le SNF.*

# III. Contrat de travail - Essai

### a. Contrat de travail dont délai de carence entre 2 CDD

Le contrat de travail est obligatoirement constaté par écrit. Il doit contenir, au minimum, les mentions suivantes (*article 4 de la nouvelle CCN du 19 février 2015 non étendu, effet le 19 février 2015, signataire : le CSN et repris à l'identique par l'article 4 de l'actualisation et consolidation de la CCN du notariat : Accord du 16 décembre 2021 non étendu,* ***en vigueur le 1er janvier 2022****, employeurs signataires : CSN, SNN et le SNF)* :

- dénomination et siège de l'office ;
- nom et prénoms, adresse, nationalité, date et lieu de naissance du salarié ;
- lieux de travail ;
- date et heure de l'embauche ;
- convention collective applicable ;
- classification du salarié (niveau et coefficient) ;
- fonctions du salarié et description sommaire de celles-ci ;
- durée de la période d'essai ;
- durée du travail ;
- montant du salaire et périodicité de son versement ;
- durée des congés payés ;